

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant****une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficacité énergétique pour les années 2017 et 2018***

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Commune d'Yverdon-les-Bains, en ligne avec la politique énergétique fédérale et cantonale, s'est engagée sur plusieurs objectifs énergétiques à l'horizon 2020, parmi lesquels celui de ***mettre en œuvre les actions nécessaires pour que la consommation en 2020 soit équivalente à celle de 1990, soit 4'000 kWh par année et par habitant***. Afin d'atteindre cet objectif très ambitieux, il est nécessaire d'agir dès maintenant au travers des mesures de réduction de la consommation d'énergie électrique.

Pour disposer d'un programme éprouvé et correspondant aux caractéristiques (profils et usages) des consommateurs d'électricité yverdonnois, le Service des énergies (SEY) a procédé - en collaboration avec notre partenaire Viteos, le plus grand distributeur d'énergies et d'eau du canton de Neuchâtel - à une analyse des solutions disponibles sur le marché ; il a étudié en particulier les mesures du programme d'efficacité énergétique ECO21 développé par les Services industriels de Genève (SIG). Ce programme, en vigueur depuis 2008 à Genève, a permis de diminuer la consommation électrique genevoise par habitant de 10% sur la période 2009-2015.

Le choix des actions retenues et l'établissement du budget nécessaire pour la réalisation du programme ont fait l'objet d'une phase **d'étude préalable**, qui a eu lieu courant 2016. Une deuxième phase **d'étude détaillée** est nécessaire pour la définition des étapes du déploiement des trois actions retenues et pour leur organisation concrète. Ces deux étapes ont été financées par le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le cadre du budget 2016.

Le SEY propose un programme d'actions adaptées à la Ville d'Yverdon-les-Bains auprès de trois catégories de clients : les particuliers, les régies et propriétaires immobiliers, ainsi que les entreprises. Les actions retenues visent principalement l'optimisation de la consommation électrique par le biais de la promotion d'appareils moins énergivores et d'une utilisation plus rationnelle de cette énergie.

Descriptif du projet

Yverdon-les-Bains reprend les “recettes” qui fonctionnent dans les autres villes suisses

Le modèle du programme ECO21 a déjà été adopté par les Services Industriels de Lausanne (SIL) qui ont lancé, courant 2016, la version lausannoise de cette initiative sous le nom de programme Equiwatt. Viteos est aussi intéressé à développer un programme similaire dans son bassin de desserte. Cette convergence d'intérêts et la collaboration avec des énergéticiens tels que SIG, SIL et Viteos favoriseront le partage des retours d'expérience et l'optimisation du programme.

Cette approche concertée permet d'avoir une position solide lors de la présentation du programme aux autorités cantonales (Direction de l'Energie) et fédérales pour l'obtention d'aides financières. Le SEY et Viteos souhaitent mettre en œuvre le programme de façon coordonnée, afin d'en réduire les coûts et d'en maximiser les résultats au travers de synergies opérationnelles.

Evaluation des gisements d'économie d'énergie

En extrapolant la consommation électrique yverdonnoise à 2020, sur la base de la tendance actuelle d'évolution de la population, les résultats montrent que pour atteindre l'objectif énergétique susmentionné, il faudrait réduire la consommation électrique de 8 millions de kWh (8 GWh), ce qui représente environ 6% de la consommation électrique de 2015.

Afin de cibler les postes de consommation les plus importants, nous avons conduit une analyse des gisements d'économie d'énergie. La figure A en Annexe 1 montre la consommation électrique par poste de consommation et par type d'utilisateur. On remarque que les catégories les plus énergivores sont les « ménages » et les « villas », les « ateliers de fabrication/usinages » et les « communs d'immeuble ».

Les actions proposées dans le programme d'efficacité énergétique concernent prioritairement ces catégories d'usage, identifiées par l'analyse des gisements.

Programme d'actions d'efficacité énergétique d'Yverdon-les-Bains

L'implémentation de trois actions du programme ECO21 à Yverdon-les-Bains vise une réduction de la consommation d'environ 0.8% par année sur quatre ans (2017-2020), ce qui permettrait d'économiser environ 4 GWh d'énergie. Les 4 GWh restants nécessaires pour atteindre l'objectif à 2020 devront être couverts par d'autres actions d'efficacité énergétique comme, par exemple, l'extension et le renforcement des subventions déjà à disposition.

Présentation détaillée du projet

La Municipalité a sélectionné trois actions parmi celles disponibles dans le programme ECO21 de SIG, sur la base de critères de choix qui répondent aux besoins spécifiques du SEY et à la taille du service :

- **Action Distributeurs efficaces** : vente d'ampoule LED à prix réduit dans la grande distribution, afin de favoriser les économies d'énergie chez les particuliers ;
- **Action Communs d'immeuble** : analyse des consommations des communs d'immeuble et installation de solutions d'optimisation de la consommation électrique (éclairage, pompes de circulation, buanderie). Cette action incite les économies d'énergie de la part des régies et des propriétaires immobiliers ;
- **Action Optiwatt/éclairage performant** : Dédiée aux entreprises, cette action promeut la substitution de solutions d'éclairage énergivores par des solutions plus performantes.

Dans le cadre de ce projet, le SEY joue le rôle de facilitateur à la réalisation d'économies grâce au levier du soutien financier à la réalisation des actions, en mettant à disposition des informations claires et précises et en coordonnant les acteurs concernés.

Le public cible est constitué par *les indécis* : toutes les personnes qui ne s'engageraient pas dans des actions d'économies d'énergie sans une aide externe, à cause du manque de moyens financiers, des difficultés organisationnelles ou d'un manque de connaissances.

La figure B en Annexe 1 montre les économies d'énergie qui devraient être réalisées entre 2017 et 2020 pour atteindre l'objectif.

Parmi les subventions existantes, celle dédiée à l'achat d'appareils électroménagers efficaces est la seule qui contribue directement à la réduction de la consommation électrique. Si on projette les économies d'énergie atteignables grâce à cette subvention d'ici 2020, on obtient environ 250'000 kWh d'économie, soit une réduction importante, mais nettement insuffisante pour atteindre de l'objectif 2020.

Cette mise en perspective démontre l'importance d'un programme tel que ECO21 pour accélérer ce processus.

La figure 1 ci-dessous montre les économies d'énergie réalisables entre 2017 et 2020, grâce aux trois actions choisies du programme ECO21.

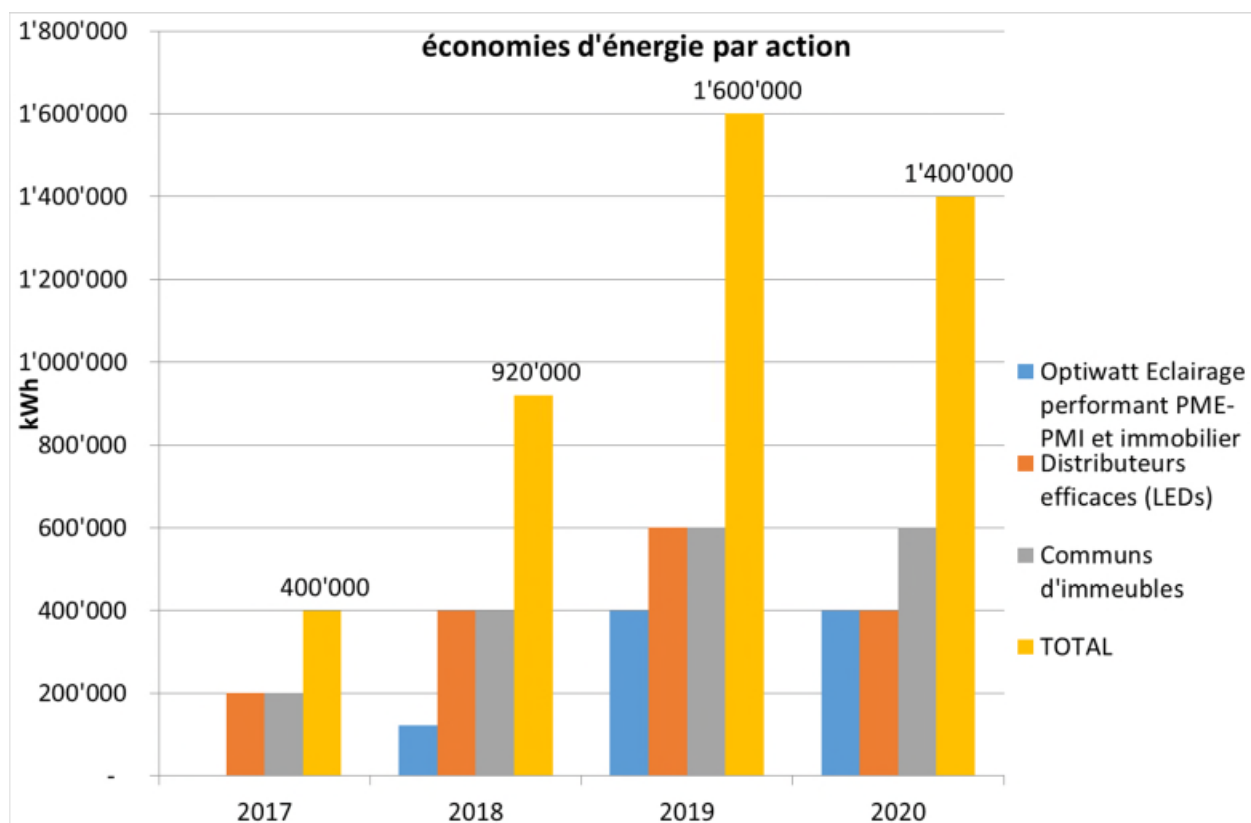


figure 1: économie d'énergie par action

Sur la base de l'analyse de la consommation yverdonnoise, il est évident que le programme proposé constitue un important jalon vers l'atteinte de l'objectif de réduction de la consommation et que d'autres actions devront être entreprises pour la réalisation du résultat visé.

Pour ces raisons, l'obtention du crédit nécessaire au développement du programme d'efficacité et sa mise en œuvre est indispensable pour la poursuite de la politique énergétique assumée par la Commune.

Effets attendus de ce programme

Outre l'atteinte de l'objectif de réduction de la consommation électrique, la mise en œuvre du programme ECO21 à Yverdon aura un effet bénéfique sur l'économie locale, du moment que des entreprises locales seront formées pour réaliser les analyses et mandatées pour la substitution d'appareils électriques dans le cadre des actions *Communs d'Immeuble* et *Optiwatt*.

Pour les années 2017 et 2018, les citoyens « responsables » recevront des primes à hauteur de CHF 190'200.- Le solde, soit CHF 352'000.-, permettra de faire appel aux acteurs locaux pour la mise en œuvre du programme (électriciens, formateurs, communication locale) (voir aussi le chapitre **Evaluations des coûts**).

Par ailleurs, le soutien aux citoyens pour la mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique permettra d'améliorer l'image de la Ville aux yeux du grand public, tout en favorisant la fidélisation des clients et leur satisfaction. Ces facteurs sont très importants dans le contexte de l'ouverture du marché de l'électricité prévue dans le futur.

Calendrier

Les différentes phases de réalisation du projet sont visualisées en figure 2. La phase d'étude détaillée pour la définition et la mise au point des actions du programme aura lieu à partir de la fin 2016.

Les trois actions du programme seront réalisées comme suit :

- Distributeur efficaces : à partir de début 2017 ;
- Communs d'immeuble : à partir de juin 2017 ;
- Optiwatt/éclairage performant : à partir du début 2018.

Des actions transversales d'organisation se dérouleront tout au long du programme. Ces actions incluront, par exemple, tout ce qui concerne la communication du programme au public, le reporting et le monitoring, ainsi que la validation de l'efficacité des actions (Monitoring and Validation).

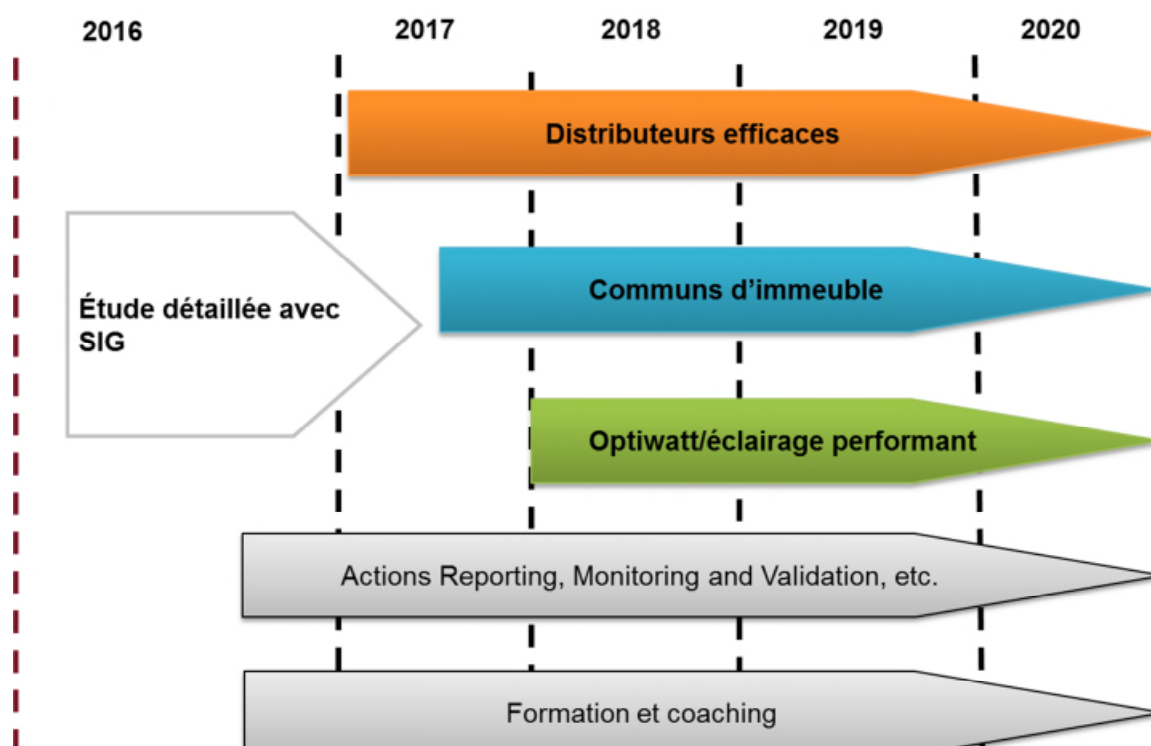


figure 2: calendrier de réalisation du programme

Partie financière

Evaluation des coûts

Les coûts pour la réalisation de ce programme ont été évalués en collaboration avec les SIG, sur la base de leur expérience et en adaptant le programme au territoire yverdonnois. Ils sont repartis comme suit :

1. Frais liés à chaque action séparément, y compris les incitations financières ;
2. Frais liés aux activités de Reporting, Monitoring and Validation (M and V) etc. ;
3. Frais liés à la formation du personnel et coaching.

	2017	2018	2019	2020
1. Actions d'efficacité énergétique				
Distributeurs efficaces	CHF 27'000	CHF 52'000	CHF 77'000	CHF 52'000
Communs d'immeuble	CHF 34'000	CHF 64'000	CHF 94'000	CHF 94'000
Optiwatt/éclairage performant	CHF 9'500	CHF 65'800	CHF 163'000	CHF 163'000
2. Activités de reporting, M and V	CHF 130'000	CHF 105'000	CHF 112'000	CHF 102'000
3. Formation et coaching	CHF 38'900	CHF 16'000	CHF 16'000	CHF 16'000
Total	CHF 239'400	CHF 302'800	CHF 462'000	CHF 427'000
Dont :				
Incitations financières	CHF 55'000	CHF 135'200	CHF 249'000	CHF 224'000
Frais de mise en œuvre	CHF 184'400	CHF 167'600	CHF 213'000	CHF 203'000

Ce programme est inscrit au plan des investissements pour 2017 et 2018 sous « efficacité énergétique » pour un montant de CHF 250'000.- par année. Début 2018, les premiers retours d'expérience nous permettront d'ajuster les actions proposées, ainsi que le budget pour la période 2019-2020.

Ce rapport concerne uniquement les deux premières années du programme, soit 2017 et 2018, pour un montant total de CHF 542'200.- La différence entre le montant nécessaire de CHF 542'200.- et celui sur lequel porte la présente demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- sera financée par une aide financière du programme Prokilowatt, décrite ci-dessous. Une table détaillée des coûts estimés pour le programme est fournie en Annexe 2.

Une demande de financement des actions Communs d'immeuble et Optiwatt/éclairage performant, au travers du programme Prokilowatt de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), sera présentée au début 2017. Si elle était acceptée, une contribution minimale de CHF 150'000.- serait obtenue (minimum accordé par Prokilowatt). Un calcul estimatif a permis d'établir aussi le montant maximal allouable, qui serait d'environ CHF 250'000.- Si la coordination des calendriers de réalisation le permet, cette demande sera rédigée de concert avec Viteos, afin de maximiser les possibilités de succès et réduire la charge de travail liée à sa préparation.

Charges annuelles

Programme d'actions d'efficacité énergétique	
Coût total	CHF 30'000.-
Amortissement	20 ans
Charges d'exploitation	CHF 25'000.- (amortissement annuel)
	CHF 5'000.- (frais d'intérêt du capital investi)

Financement 2019-2020

Le financement du programme pour les années 2017 et 2018 est couvert par une ligne d'investissement « efficacité énergétique » de CHF 500'000.- au plan des investissements. La Municipalité étudie en ce moment les différentes possibilités de financement pour la poursuite du programme pour les années 2019-2020. Le cas échéant, une prolongation du financement fera l'objet d'un nouveau préavis.

A cet égard, la Direction de l'énergie du Canton de Vaud entame actuellement une réflexion sur la possibilité de soutenir un plan d'actions d'efficacité énergétique sur l'entier du territoire vaudois. Une participation financière cantonale à la continuation du programme pour les années 2019-2020 serait donc envisageable.

Agenda 21

Le programme d'efficacité énergétique ECO21 a fait l'objet d'une évaluation Boussole 21 réalisée en présence de la Déléguée à l'Agenda 21 et du Secrétaire municipal adjoint. Il permet d'identifier les points faibles, les points forts, ainsi que le potentiel d'amélioration d'un projet d'un point de vue des trois axes du développement durable (aspects économiques, environnementaux et sociaux).

Le programme ECO21 est un outil très pertinent pour atteindre l'objectif de politique communale de réduction de la consommation électrique par habitant au niveau de 1990, pour atteindre 4'000 kWh/hab. Il permet en outre de favoriser l'emploi local grâce à l'implication d'entreprises yverdonnoises pour la réalisation des audits et des travaux de remplacement des installations électriques.

L'impact le plus important est cependant environnemental, par une réduction importante de la consommation électrique et par conséquent, de l'empreinte négative de la production d'énergie sur l'environnement.

Le projet a une influence réduite sous l'angle social. Il encourage la participation de personnes moins aisées à la réduction de la consommation énergétique et leur offre un important levier d'intervention.

Le rapport Boussole21 complet est disponible à l'Annexe 3. La figure 3 ci-après montre graphiquement la synthèse des résultats.

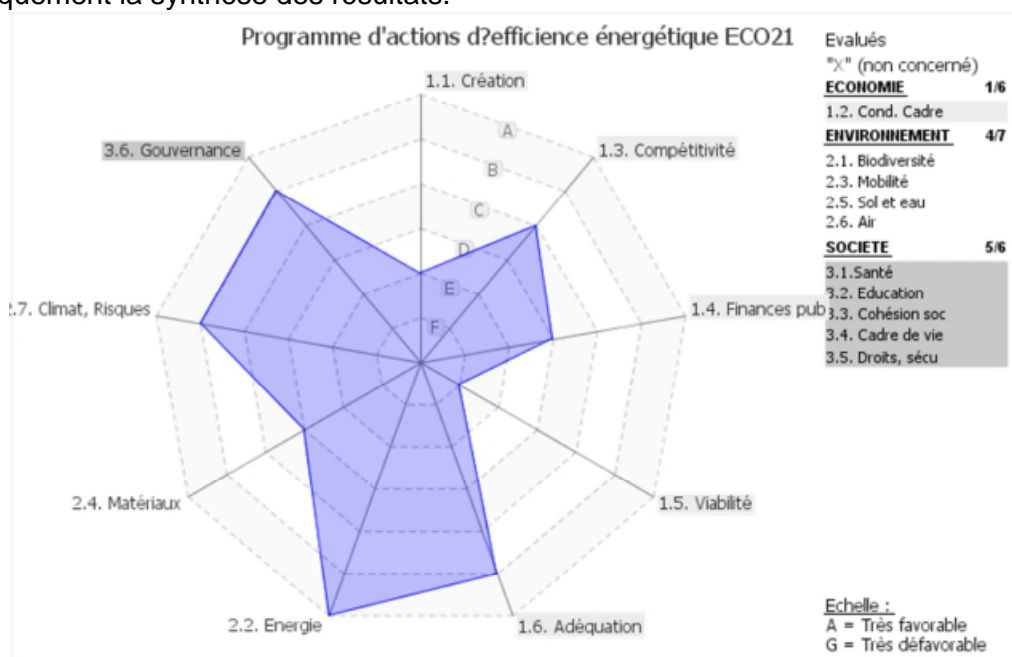


figure 3 : synthèse des résultats de l'analyse Boussole 21



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme d'actions d'efficacité énergétique pour les années 2017-2018.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 500'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 80.405200.17 - Actions d'efficacité énergétique et elle sera amortie sur 20 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



Le Secrétaire



F. Zürcher

Annexes

Annexe 1 : Figures qui montrent l'analyse des gisements d'économie d'énergie et les économies réalisées à travers le programme ;

Annexe 2 : Tableau financier détaillé ;

Annexe 3 : Rapport Boussole 21 complet.

Délégué de la Municipalité : Monsieur Pierre Dessemontet, Municipal du dicastère des énergies.

Analyse des économies d'énergie possibles

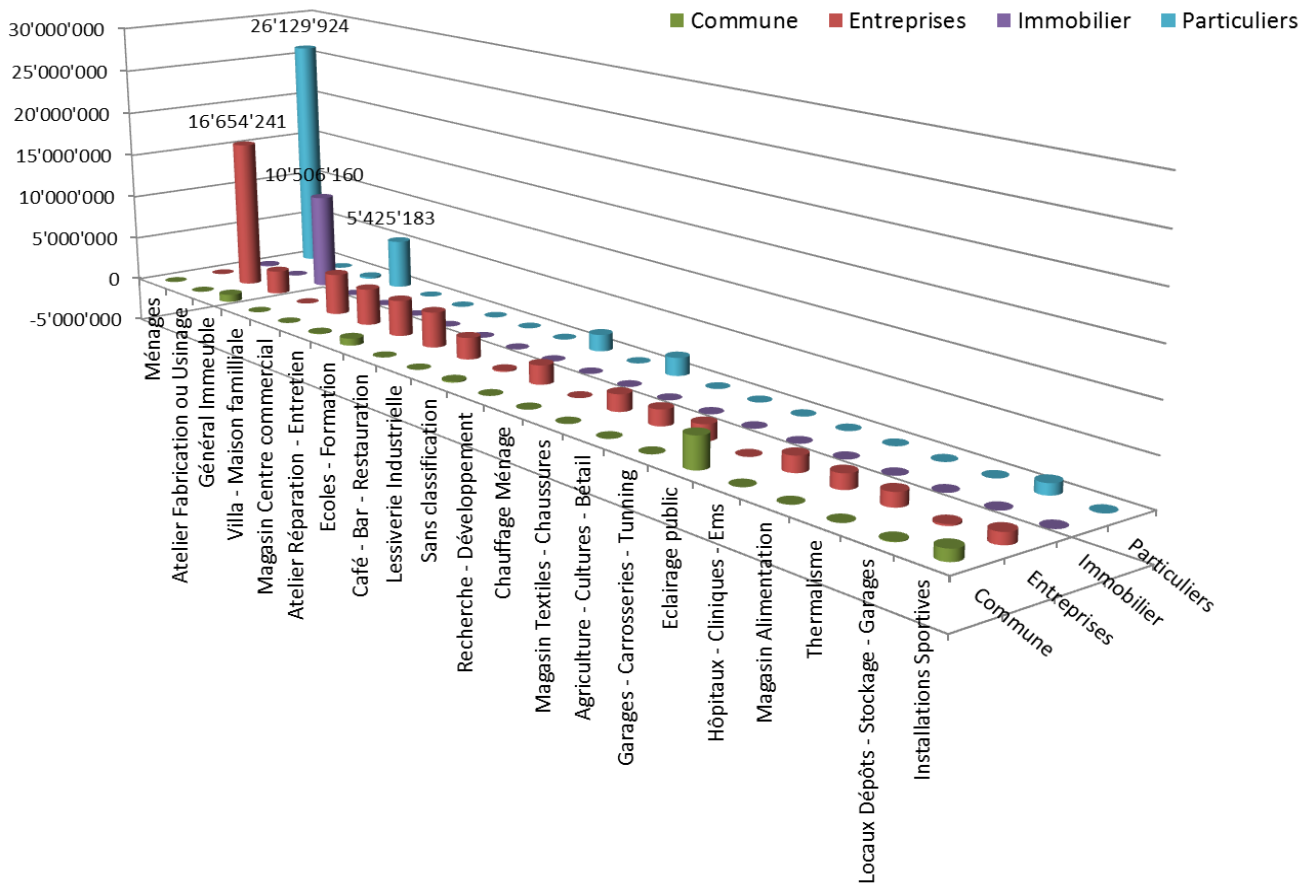


Figure A: analyse des gisements d'économie d'énergie

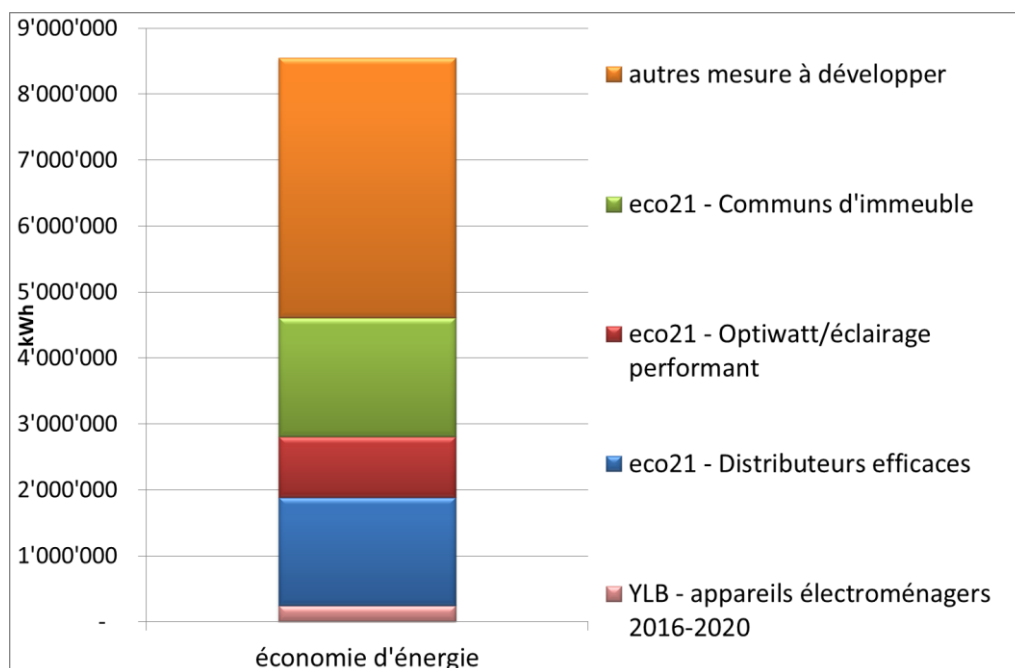


Figure B: économies d'énergie possibles dans la période 2017-2020

Template budget global

SEY

Postes budgétaires en CHF			2017	2018	2019	2020	TOTAUX
Distributeurs efficaces (LEDs)			27'000	52'000	77'000	52'000	208'000
	EPT interne		15%	15%	15%	15%	
	Communication		2'000	2'000	2'000	2'000	
	Fournitures						
	Frais généraux						
	Incidations		25'000	50'000	75'000	50'000	
	Autres charges						
Nbe lampes			5'000	10'000	15'000	10'000	
Economies kWh	40 kWh/lampe/an		200'000	400'000	600'000	400'000	1'640'000
temps de vie moyen	10 ans						
Prix moyen lampe	13 CHF						
Invest clients moy/projet	5 CHF						
Prime éco21 moy/projet	5 CHF						
Prime Distributeur	3 CHF						
Part de la prime éco21	38%						
Coût du kWh électrique	23 ct/kWh						
Temps de retour sur invest.	0.5 années						
Optiwatt Eclairage performant PME-PMI et immobilier			9'500	65'800	163'000	163'000	401'300
	EPT interne		8%	9%	15%	15%	
	Communication		5'000	2'500	1'000	1'000	
	Fournitures		2'000				
	Frais généraux	(mailing...)	2'500	1'000	1'000	1'000	
	Honoraires	auditeurs, info., gestion appels		37'100	77'000	77'000	
	Incidations		-	25'200	84'000	84'000	
Nb entreprises			-	15	50	50	
Economies kWh	8'000 kWh/entreprise		-	120'000	400'000	400'000	920'000
Prime	21 ct/kWh pour la première année						
temps de vie moyen	10 ans						
Invest clients moy/projet	4'800 CHF						
Prime éco21 moy/projet	1'680 CHF						
Part de la prime éco21	35%						
Coût du kWh électrique	17 ct/kWh						
Temps de retour sur invest.	2.3 années						
Communs d'immeubles			34'000	64'000	94'000	94'000	286'000
	EPT interne		13%	17%	22%	22%	
	Communication		2'000	2'000	2'000	2'000	
	Frais généraux	Modules de formation professionnels, mailing...	2'000	2'000	2'000	2'000	
	Incidations		30'000	60'000	90'000	90'000	
Nombre de bâtiments			25	50	75	75	
Economies kWh	8'000 kWh/bâtiment		200'000	400'000	600'000	600'000	1'800'000
Temps de retour sur invest.	5.0 années						
Reporting, Monitoring and Validation, comm.			130'000	105'000	112'000	102'000	449'000
	EPT interne		30%	40%	40%	40%	
Communication	Intégration des plans d'actions ou réalisation d'un site web, brochures, annonces média, événement, mailing information		31'000	20'000	10'000	10'000	71'000

Fournitures			6'000	5'000	5'000	5'000		21'000
Frais généraux	Déplacement, ...		6'000	5'000	5'000	5'000		21'000
M&V, évaluation ex-post			10'500	10'000	7'000	7'000		34'500
Plateforme romande			5'500	5'000	5'000	5'000		20'500
Honoraires et mandats	Outils reporting,		35'000	20'000	20'000	10'000		85'000
Autres charges	Sous traïtance		11'000	30'000	50'000	50'000		141'000
Charges internes, divers	IT, Marketing, ...		15'000	10'000	10'000	10'000		45'000
Mise à zero: coordination entre les subventions existantes et celles ECO21 (distributeurs efficaces, commun d'immeuble et Optiwatt)	page web, comm		10'000	-	-	-		
Formation et coaching			38'900	16'000	16'000	16'000		86'900
			16%	5%	3%	4%		8%
Mutualisation outils comm, contrats et IT			16'400	10'000	10'000	10'000		46'400
4%	Optiwatt Eclairage performant		3'200					
	Distributeurs efficaces		400					
	Communs d'immeubles		2'800					
	Licences et marques		10'000	10'000	10'000	10'000		
Formation des collaborateurs			14'500	-	-	-		14'500
3	Optiwatt Eclairage performant		7'000					
	Distributeurs efficaces		833					
	Communs d'immeubles		6'667					
Conseil et coaching			8'000	6'000	6'000	6'000		26'000
	Soutien étude préalable							
	Soutien plan assurance qualité		14'000 CHF demandé à la CCE					
	Soutien stratégique		5'000	4'000	4'000	4'000		
	Appuis divers (web, etc.)		3'000	2'000	2'000	2'000		
TOTAL CHF annuels			239'400	302'800	462'000	427'000		1'439'700
TOTAL CHF cumulés			247'900	550'700	1'012'700	1'439'700		
Indicateurs physiques								
Optiwatt Eclairage performant PME-PMI et immobilier	Nbe entreprises		-	15	50	50		115
Distributeurs efficaces (LEDs)	Nbe lampes		5'000	10'000	15'000	10'000		41'000
Communs d'immeubles	Nbe immeubles		25	50	75	75		225
Economies	en kWh/an							
Optiwatt Eclairage performant PME-PMI et immobilier			-	120'000	400'000	400'000		920'000
Distributeurs efficaces (LEDs)			200'000	400'000	600'000	400'000		1'640'000
Communs d'immeubles			200'000	400'000	600'000	600'000		1'800'000
TOTAL			400'000	920'000	1'600'000	1'400'000		4'360'000
Montants	en CHF							
Optiwatt Eclairage performant PME-PMI et immobilier			9'500	65'800	163'000	163'000		401'300
Distributeurs efficaces			27'000	52'000	77'000	52'000		211'500
Communs d'immeubles			34'000	64'000	94'000	94'000		286'000
total partiel			70'500	181'800	334'000	309'000		898'800
Reporting, Monitoring and Validation, comm.			130'000	105'000	112'000	102'000		454'000
Formation et coaching			38'900	16'000	16'000	16'000		86'900
TOTAL			239'400	302'800	462'000	427'000		1'439'700

Programme d'actions d'efficacité énergétique ECO21

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Mona Silli
 Email : sim@ylb.ch
 Institution : Ylb
 Département : Scu
 Service : Agenda 21

Co-auteurs

Informations sur le projet

Description : Programme d'efficacité énergétique ECO21 qui propose un soutien organisationnel et financier pour la réalisation d'économies d'énergies touchant quatre catégories de clients: particuliers, régies et propriétaires immobiliers, moyennes entreprises et collectivités, grandes entreprises.
 Il s'agit de promouvoir des appareils moins énergivores et une utilisation plus rationnelle de l'énergie électrique.

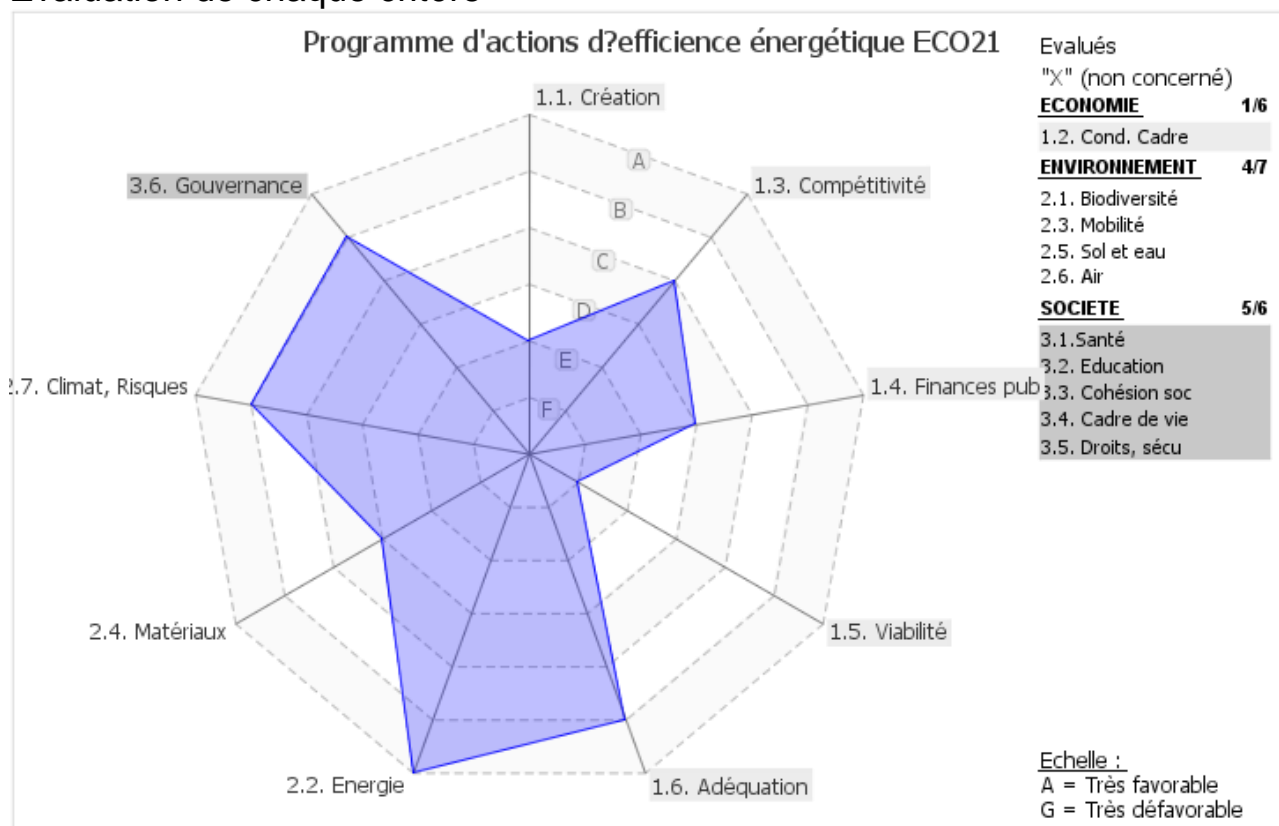
Effet levier Majeur

Domaines concernés :	Economie	Environnement	Société
	Moyennement	Significativement	Légèrement

Commentaire général sur l'évaluation

Le projet est conforme aux objectifs énergétiques de la Commune. Il représente une charge financière sans contrepartie et c'est une mesure qui doit durer dans le temps. Le projet n'a pas un impact sur le plan social. Sur le plan environnemental le gain énergétique couvre la partie la plus importante.

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

E - Défavorable avec quelques points favorables

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La création de postes de travail n'est pas l'objectif principal du programme

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.2. Conditions cadre pour l'économie

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'innovation n'est pas le but premier de cette action, mais il y a quand même des conséquences positives.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Des entreprises locales yverdonnoises pourraient être sollicités à innover

1.4. Finances publiques

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Économiquement la mesure n'est pas intéressante, mais elle permet d'atteindre un des objectifs énergétiques définis par l'autorité politique

Risques de répercussions négatives : Moins de revenu par la vente d'énergie électrique

Potentiel d'amélioration :**1.5. Faisabilité et viabilité du projet****F - Défavorable****Liste des sous-critères :**

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Négatif pour les finances publiques car sans contrepartie et le budget a été évalué sur la base d'hypothèses et d'estimations

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : autres sources de financement: demande ProkW à la confédération

1.6. Conformité et adéquation aux besoins**B - Favorable****Liste des sous-critères :**

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : conforme aux besoins et aux objectifs

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Environnement**2.1. Diversité biologique et espace naturel****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.2. Energie**A - Très favorable****Liste des sous-critères :**

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie /
 Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : très pertinent et conforme à l'objectif fixé par la Commune

Risques de répercussions négatives :**Potentiel d'amélioration :****2.3. Mobilité et territoire****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la
 mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des
 transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les
 agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :**Potentiel d'amélioration :****2.4. Consommation de matériaux et recyclage****D - Moyen****Liste des sous-critères :**

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables
 ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non
 organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie
 des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation : la démarche vise à un gain énergétique et pas à la réduction des déchets

Risques de répercussions négatives :**Potentiel d'amélioration :****2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans
 l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau /
 Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :**2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :**Justification de l'évaluation :****Risques de répercussions négatives :****Potentiel d'amélioration :****2.7. Changement climatique et risques****B - Favorable****Liste des sous-critères :**

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : favorise la réduction des émissions de CO2

Risques de répercussions négatives :**Potentiel d'amélioration :****Société****3.1. Santé et prévention****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :**Justification de l'évaluation :****Risques de répercussions négatives :****Potentiel d'amélioration :****3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :**Risques de répercussions négatives :****Potentiel d'amélioration :****3.3. Cohésion sociale****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :**Justification de l'évaluation :****Risques de répercussions négatives :****Potentiel d'amélioration :****3.4. Cadre de vie et espace public****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :**Justification de l'évaluation :****Risques de répercussions négatives :****Potentiel d'amélioration :****3.5. Droits et sécurité****X - Pas concerné****Liste des sous-critères :**

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :**Justification de l'évaluation :****Risques de répercussions négatives :****Potentiel d'amélioration :****3.6. Gouvernance, vie politique et associative****B - Favorable****Liste des sous-critères :**

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative /

Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : la démarche vise les indécis et les encourage à faire des actions d'efficacité énergétique

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :